



CONSEIL GÉNÉRAL  
FÉCHY

Féchy, le 12 octobre 2022

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 5/2022 RELATIF A L'ARRÊTE D'IMPOSITION 2023

Au Conseil Général de Féchy,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN) composée de Monsieur Tobias MEYER, président, Madame Esther GAILLARD, Messieurs Alexandre HORVATH, François MOLLIEUX (rapporteur), Thomas VON ARX et Rolf WEBER, membres, ainsi que de Messieurs Laurent BESSO et Philippe HAHN, membres suppléants, s'est réunie le lundi 10 octobre dernier afin d'étudier ce préavis. Madame Christine KAESERMANN, membre, était excusée.

Monsieur Andreas MEYER, Syndic, était présent pour nous faire part de la position de la Municipalité sur ce préavis et répondre à nos questions. Nous le remercions pour sa disponibilité et les explications fournies.

L'arrêté d'imposition proposé par la Municipalité pour l'année 2023 reste inchangé par rapport à celui de l'année 2022. Au vu de la bonne situation financière de la Commune mais également des habituelles incertitudes quant aux rentrées fiscales et charges liées à la péréquation financière, le maintien du taux d'imposition actuel nous semble prudent et justifié.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion et des Finances propose au Conseil Général de Féchy, à l'unanimité des membres présents, d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté.

Pour la Commission de Gestion et des Finances

Le Président

Les membres

Les suppléants